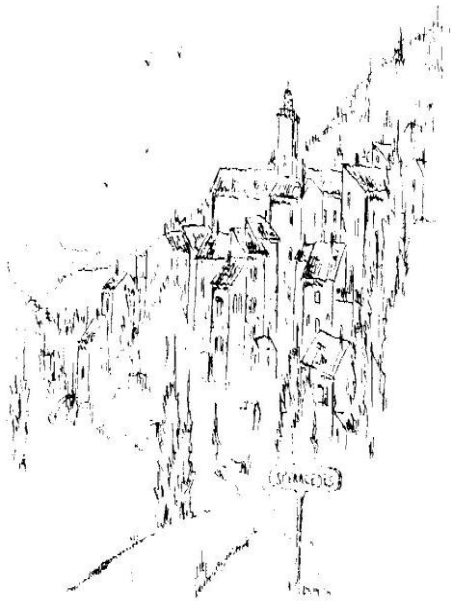


ASSOCIATION SPÉRACÈDES DEMAIN

Bulletin non municipal N° 12

Juillet 2010



ÉDITORIAL

Dans notre bulletin n°8 de juillet 2008, nous pointions le manque de communication de la municipalité. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2008, un conseiller, reprenant notre critique, a justifié ce mutisme par cet argument : « que diraient les administrés si nous passions notre temps à publier des bulletins... »

Quelle surprise de trouver dans nos boîtes aux lettres en avril 2010 « La Spéracèdoise » contenant ces lignes : « Nous souhaitons vous informer, tous les 3 mois, de notre action mais aussi de celle de nos associations... »

Quel changement de cap ! Il y a là une reconnaissance de fait du bien-fondé de notre observation.

Nous sommes heureux d'avoir contribué, grâce à notre remarque, à l'amélioration du fonctionnement de l'équipe municipale.

Pour le bureau, le Président :
Roger Navetti

AÏGO VIVO

L'Aïgo Vivo continue à promouvoir, dans toute la région, le folklore provençal. Le groupe demeure l'un des rares à chanter la messe dans cette langue du terroir, aussi est-il souvent demandé dans les Alpes Maritimes, le Var, les Alpes de Haute-Provence.

Il s'est produit à Peymeinade, à la demande de la municipalité, pour animer la réception des "nouveaux arrivants". Le 9 mai, le groupe a fêté "les Mais" et, pour la dixième année, a honoré le village. Après la messe, tous les présents étaient invités pour un apéritif à la salle des fêtes où l'historique de cette tradition fut évoqué. Le repas qui a suivi, préparé par la Présidente Georgette Thomas aidée par les membres du groupe, a réuni de nombreuses personnes, notamment les anciennes du village toujours fidèles à ce rendez-vous annuel.

La fête du mimosa à Tanneron, la fête du Pain à Grasse, la "Targa dei Cantaires" à Callian, la fête de la Musique à Spéracèdes, la fête des Moulins à Fayence, puis les fêtes patronales des Adrets, de Montauroux, de Bargème, de Demandolx et de Saint-Cézaire, autant de sorties effectuées ou prévues.

Bien entendu nous retrouverons la chorale pour chanter la messe en provençal à la fête de la Croix tandis que chants, danses et musique animeront "la Gansade".

La chorale est toujours dirigée, avec beaucoup de sensibilité, par Ginette Grosso et c'est la Présidente Georgette Thomas qui a pris en charge le groupe "danse".

Que les amateurs du folklore provençal, de quelque région qu'ils arrivent, n'hésitent pas à se manifester, ils sont toujours les bienvenus au sein du groupe.



Les danseurs à la Fête des Mais

AMICALE BOULISTE SPÉRACÈDOISE

La saison bouliste a débuté pour l'Amicale Bouliste Spéracèdoise. Dès le jeudi 13 mai, les concours hebdomadaires ont repris, toujours avec le même succès.

Cette année 2 équipes sont alignées au championnat départemental de clubs de pétanque. Après un début un peu difficile, la deuxième journée a permis de montrer de belles possibilités en remportant les rencontres contre "Les Semboules" (Antibes) pour "Spéracèdes 1" et "La Croix Rouge 1" (Antibes) pour "Spéracèdes 2". La troisième journée a confirmé la précédente, les deux équipes prenant l'avantage sur "Mougins 2" et "Les Semboules 3"

Samedi 12 juin, le prix du Café de l'Union a vu la victoire de l'équipe du Président Philippe Alcaraz accompagné de Violette Lambert et Cyril Sasso.

Sont programmés deux autres concours fédéraux : le challenge A.D Ferracci le 19 septembre et le prix du Moulin Baussy-SERITEC le 20 octobre.

Régulièrement, des équipes de l'Amicale participent aux différents concours organisés dans le département, n'hésitant pas à se déplacer dans la région pour des épreuves de haut niveau, comme le Grand Prix de Draguignan, La Marseillaise, etc...

Mais la plus belle réussite de cette Association est certainement de maintenir une ambiance de convivialité unanimement reconnue et appréciée par toutes les personnes approchant le groupe du président Philippe Alcaraz.



L'Amicale : c'est aussi une équipe de copains.

REFLEXIONS SUR L'AUGMENTATION DES TAXES

Le vote fixant les 3 taxes, d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, a été l'occasion d'une vive discussion au Conseil Municipal du 13 avril 2010.

Il a été reproché à Monsieur le Maire de ne pas avoir abordé ce sujet en commission des finances.

Pour notre part nous pouvons constater deux choses :

-effectivement les taux communaux sont relativement bas

-mais en même temps il a été usé d'artifices pour, tout en augmentant les prélèvements, ne pas faire progresser ces taux.

Nous rappellerons :

-la suppression de l'abattement dont bénéficiaient les résidents qui a eu pour effet d'alourdir de façon inéquitable la taxe d'habitation sans modifier son taux. Nous avons longuement démontré la nocivité de cette mesure.

-l'aveu de Monsieur le Maire, à ce Conseil Municipal, de cette politique de "trompe-l'œil" : les différentes municipalités de Spéracèdes préféraient augmenter la taxe sur les ordures ménagères, au-delà du coût réel, pour avoir plus d'aisance dans leur trésorerie. Cela a eu un double effet : faire croire à une stabilité des taux des autres taxes et déplacer la rancœur vers le SIVADES (Syndicat Intercommunal des Valorisations des Déchets des Secteurs Cannes-Grasse) qui aurait été à l'origine de cette augmentation, pénalisant au passage les familles peu nombreuses. (Ce prélèvement est proportionnel à la valeur locative et ne tient pas compte du nombre de personnes constituant le foyer familial.)

Il nous paraît plus correct, et respectueux des Spéracèdoises et des Spéracèdois, de gérer dans la transparence.

Nous pensons, pour notre part, comme certains Conseillers Municipaux, qu'en cette période de crise, il eut été indiqué de ne pas augmenter les taxes et de ne prévoir que des dépenses indispensables, laissant les autres pour des jours meilleurs.

NOS PEINES

Jean Fouques, un de nos anciens, vient de nous quitter. Il était le père de Michel, notre sympathique boucher.

Qui ne le connaissait pas sur les terrains de boules de la région ? "Tireur" à l'adresse remarquable, il ne l'avait pas perdue malgré les ans et demeurait un compétiteur redoutable.

Nous nous associons à la peine de Josette son épouse, Michel et Céline ses enfants et de tous les leurs.

DEVENIR DE L'APPARTEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE LA MAIRIE

A la fin du Conseil Municipal du 13 avril, une question a été posée : "quel est le devenir de l'appartement municipal longtemps occupé par un garde ?"

Apparemment ce sujet n'a pas été abordé avec tous les Conseillers Municipaux, ce que certains ont reproché au Maire.

Un projet d'aménagement de la mairie semble être envisagé (transformation de l'appartement en bureaux), mais n'étant pas "ficelé", suivant les déclarations de l'adjoint responsable, aucune précision n'a été apportée. D'après ce que l'on a pu comprendre, le coût des travaux envisagés serait élevé.

Cela fait pratiquement un an que cet appartement est vide de tout occupant.

En cette période de crise, est-il vraiment opportun d'engager ce type de dépenses ? Une augmentation de surface de bureaux est-elle nécessaire ?

Ne serait-il pas plus judicieux de louer cet appartement ?

Nous y voyons plusieurs avantages :

-au niveau social, cela permettrait de loger un employé municipal à la recherche d'un logement.

-au point de vue économique, le loyer permettrait une rentrée d'argent non négligeable pour notre commune à la trésorerie un peu "tendue" et ce, sans taxer les contribuables.

-au niveau sécurité, une présence permanente dans les locaux de la mairie peut éviter des tentations de visites intempestives.

Souhaitons que cette solution soit adoptée.

CHEMIN PÉDESTRE "LA MOULIÈRE"

Connaissez-vous le chemin pédestre qui part du croisement " route de St Cézaire – Boulevard du Docteur Sauvy" pour aboutir à l'oratoire situé sur le chemin des Basses-Moulières ?

Il est classé communal sur sa partie sud ; la partie nord pose problème : un portillon a été posé au niveau du chemin du Bourboutil, un mur a été érigé, condamnant le chemin dans sa partie supérieure. Ce passage était traditionnellement entretenu par les habitants du quartier.

Des recherches au bureau des Conservations des Hypothèques de Nice montrent qu'il s'avère que, si le droit de passage n'est pas mentionné sur le cadastre, il est considéré comme un droit acquis, à condition d'apporter la preuve de son utilisation depuis au moins trente ans.

Il y a déjà 25 ans, cette preuve a été apportée à la municipalité :

-témoignage des personnes ayant utilisé ce chemin depuis au moins 50 ans

-constat, sur place, d'un passage de 1m à 1,5m de large avec clôture sur les 2 côtés.

Une délégation, sur ce sujet, a été reçue par Monsieur le Maire il y a environ 5 ans. Ce dernier a fait part de son intérêt et de son soutien pour maintenir les chemins pédestres.

Depuis, rien, malgré plusieurs interventions...

Le projet de construction d'un lotissement en contrebas de la route de Saint-Cézaire remet ce sujet à l'ordre du jour.

Il est important que la municipalité prenne, dans les plus brefs délais, les dispositions nécessaires avec les services compétents, afin de classer définitivement "communal" ce chemin.

Roy Cusack



Le mur condamnant ce chemin

ENTRETIEN AVEC JEAN-MARIE PFAU PRÉSIDENT DU "COMITÉ DES FÊTES".

Après deux années à la tête du "Comité des fêtes" quel bilan peux-tu faire aujourd'hui ?

La première chose que je dirais, c'est que je m'inscris dans la continuité de mes prédécesseurs, qui par leur action et leur dévouement ont fait que le "Comité des Fêtes" perdure.

La deuxième chose, c'est que le comité ne serait rien sans une équipe soudée, compétente et dévouée. Nous pouvons rendre compte de la confiance donnée par tous ceux qui nous soutiennent d'une part grâce à une comptabilité saine et parfaitement lisible au centime près et d'autre part par une communication claire et un bilan précis de toutes nos manifestations. C'est essentiel, car, dans le milieu associatif il faut être crédible pour être soutenu. Avant tout bilan je tiens à remercier ceux qui, par les subventions qu'ils nous accordent, nous font confiance. En tout premier lieu la municipalité en la personne de son maire Joël Pasquelin, Michèle Tabarot par sa réserve parlementaire, le Conseil Général et son président Eric Ciotti. A ceux là il faut ajouter tous ceux qui par des dons en nature ou en argent collaborent à notre réussite. Je ne manque jamais de le rappeler lors des fêtes de l'été.

Alors quel bilan ?

Chaque comité des fêtes, qui nous a précédés, a marqué de son empreinte le mandat qui lui a été donné. Pour notre part si nous avons repris le calendrier des fêtes de l'été nous avons tenu à rétablir tout son sens à "la Fête Patronale" par la mention de son saint patron : Saint Casimir. C'est la moindre des choses, à la veille de la commémoration du centenaire de la commune, que d'expliquer aux Spéracèdoises et Spéracèdois, que le blason de Spéracèdes comprend la couronne rappelant l'origine princière de St Casimir et la fleur de lys symbole de la famille des rois de Pologne. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Par ailleurs si nos prédécesseurs ont toujours organisé des manifestations et spectacles, notre originalité a été de les organiser dans la continuité. Ainsi nous avons fait venir deux artistes : Anne Bernex et Xavier Borriglione la même année et lancé sous la direction artistique de Laurent Fiévet et d'Alain Loustalot une série de concerts classiques dans la perspective d'un festival de musique classique pour le centenaire de la commune. Je tiens à souligner que ces concerts, de très haute tenue, ont été offerts à la population dans un souci de promotion culturelle accessible à tous.

Maintenant quels sont les projets et perspectives à venir ?

Nous allons poursuivre le calendrier prévu pour les fêtes de l'été avec " la Fête Nationale" et son repas dansant. L'originalité cette année sera de promouvoir le talent de Tony, jeune de 16 ans, très attaché à notre village, à qui nous allons confier l'animation du bal. Pour "la Fête Patronale" nous reconduirons le repas dansant avec orchestre, la messe en provençal et l'apéritif d'honneur, l'aïoli avec animation musicale sans oublier, bien sûr, toutes les animations traditionnelles. Je profite de l'occasion pour souligner la parfaite entente du "Comité des Fêtes" avec les associations du village telles l' "Amicale bouliste" et " l'Aïgo vivo".

A l'automne nous reprendrons notre calendrier de spectacles notamment Xavier Borriglione dans son nouveau "One man show" et un nouveau concert classique. Je profite là aussi de l'occasion pour confirmer les dates du "Festival de Musique Classique" qui se déroulera les 1-2-3-4-5 juin 2011. Je donnerai les détails de son organisation lors de " l'apéritif d'honneur" cet été.

Nous clôturerons l'année civile par le réveillon de la St. Sylvestre.

Enfin passé 2011, il sera temps pour nous de passer la main à une autre équipe qui ne manquera pas de marquer aussi de son empreinte le mandat qui lui sera donné.



Jean-Marie présentant le concert "Trompette et Orgue" d'Alain Loustalot et Laurent Fiévet

CARREFOUR DANGEREUX

On nous a signalé, à plusieurs reprises, le côté dangereux du carrefour entre le boulevard du Docteur Sauvy et la route de Grasse-Saint-Cézaire.

Effectivement, il y a peu de visibilité pour les véhicules arrivant de ce boulevard et allant vers Grasse, de plus la limitation de vitesse à 30 km/h est loin d'être toujours respectée. Le projet de construction de cinq maisons à cet endroit ne fera qu'augmenter les risques. En tant que piéton, avez-vous essayé de traverser à cet endroit ? Il n'y a aucun passage protégé aux environs. Il semble urgent que la Commune demande aux services compétents de se pencher sur ce problème et d'y apporter une solution le plus rapidement possible.

NB. A ce propos, dans la direction Saint-Cézaire-Grasse, après le carrefour de la Croix manquent deux panneaux de limitation à 30 km/h ; cette absence a été signalée à plusieurs reprises.

LA CAMPAGNE DU VIRAT HONORÉE

La Campagne du Virat, à Spéracèdes, a obtenu deux médailles d'or dans la catégorie huile d'olive de Nice AOC, une au Concours Général de Paris, l'autre au concours de Draguignan.

C'est la reconnaissance du sérieux et de la qualité du travail de Claude Martin et Jean-Marie Pfau, ainsi que du savoir-faire de Gérard Baussy au moulin duquel la trituration a été effectuée.

Voilà déjà de nombreuses années que Claude, aidée de ses trois fils, a commencé à remettre en production l'olivieraie familiale, un vrai challenge où rien n'était écrit à l'avance. Avec volonté, opiniâtreté, courage, sans compter sa peine, ses heures, surmontant des moments incontournables de découragement, elle a relevé le défi face à un scepticisme quasi général.

Quelle satisfaction de renouer avec une tradition familiale, les anciens de la Campagne du Virat ayant obtenu, eux aussi à leur époque, des distinctions agricoles !

Le canton et le village peuvent être fiers de la famille Martin.

A son instigation, un apéritif d'honneur, pour fêter l'évènement, a permis de réunir les amis au moulin Baussy, tous heureux d'entourer les récipiendaires. Claude, avec beaucoup d'émotion, a remercié l'assistance pour sa présence et tous ceux qui l'ont encouragée et aidée tout au long de son parcours.

Au-delà de la fierté que Claude et tous les siens peuvent avoir aujourd'hui, c'est tout le village qui se trouve honoré ; cette reconnaissance encourage tous ceux qui restaurent et entretiennent l'olivier et les oliveraies, témoins vivants de notre paysage.

Les nombreuses félicitations adressées par les personnalités départementales, comme celles de Charles-Yves Ginésy, les réceptions officielles prévues, notamment à la Chambre d'Agriculture, montrent toute l'importance d'une telle distinction. Nous regrettons, que pour notre premier Magistrat, cela n'ait justifié qu'un mince entrefilet dans sa lettre d'information : « la Spéracèdoise »...



Les médailles fêtées
au
Moulin Baussy



LES AVANTAGES DE L'ÉCO-CONDUITE

Ces conseils vous permettront une conduite plus sûre, plus économique, plus respectueuse de l'environnement et plus détendue. Et ce, sans faire tomber sa moyenne.

Les spécialistes de l'éco-conduite estiment que cette technique permet de faire chuter la consommation de carburant jusqu'à 25 % ! Résolument optimiste, ce chiffre peut sembler élevé mais il est certain que l'on peut, en respectant quelques règles, s'en approcher. Pour notre bien et celui de notre porte-monnaie...

Ces conseils concernent la conduite elle-même ou le véhicule.

La consommation augmentant avec l'accélération, il est important de doser la charge sur l'accélérateur. Il faut appuyer sur l'accélérateur entre la moitié et les deux tiers de la course de la pédale de manière à atteindre la vitesse souhaitée. En tous cas accélérer franchement.

Passer les vitesses au bon régime. Pour un diesel moderne, c'est en dessous de 2000tr/mn que le couple maximal est atteint. Il est plus élevé sur un moteur essence (au minimum 3000 tr/min). Surveiller le compte-tours ou l'indicateur de changement de vitesse. Rétrograder le plus tard possible.

Anticiper en tenant compte du trafic ou du virage qui s'annonce. Laisser une distance suffisante avec le véhicule précédent et lever simplement le pied pour ensuite reprendre de la vitesse.

Eviter les à-coups tels que freinage et changements de rapports inutiles.

Parmi les autres conseils, éviter d'abuser de la climatisation, couper le moteur pour des arrêts dépassant dix secondes, éviter si possible de circuler durant les heures de pointe, vérifier la pression des pneus et ne pas surcharger le véhicule. La revue « Autoevolution » No 5 mai/juin 2010-développe utilement ces conseils et vous permettra de devenir un vrai éco-conducteur.



PEYMEITHON

Peymeithon est une association qui regroupe les trois communes : Le Tignet ; Spéracèdes et Peymeinade, constituée de personnes bénévoles qui ne veulent pas baisser les bras devant la maladie, devant la fatalité. Nous avons décidé de nous battre pour aider les enfants handicapés par ces maladies génétiques, que nous découvrons de plus en plus nombreuses et qui peuvent frapper toutes

les familles.

Nous participons au TÉLÉTHON, chaque année, puisque l'A.F.M (Association Française contre les Myopathies) est la seule à aider la recherche contre toutes les maladies génétiques, y compris les maladies orphelines.

Les chercheurs de l'A.F.M ont également découvert comment réparer un cœur frappé par un infarctus, refaire des cellules de peau pour les grands brûlés. Ils avancent également sur la recherche des cancers et celle du sida et bien d'autres encore.

Nous savions, qu'en l'A .F.M, notre énergie et notre bonne volonté seraient bien placées !

PEYMEITHON fêtera cette année son dixième Téléthon avec des chiffres toujours à la hausse. Nos résultats, en collecte, se situent parmi les plus élevés du département et en le rapportant par habitant, nous constatons qu'il est le plus important, soit 31 110,87 € pour l'année 2009.

Le secret, pour obtenir de tels résultats, est que nous travaillons également pendant l'été. Nous organisons deux vide-greniers et une Paëlla géante auxquels, nous l'espérons, vous aurez tous envie de participer.

A préciser : Nous collectons uniquement l'argent des emplacements de vide-greniers, le bénéfice des ventes des exposants leur appartenant. Nous avons cependant un stand d'objets de décoration et de brocante sans oublier la buvette.

Dates à retenir :

- 1^{er} vide-greniers, le Dimanche 27 juin au Parc Daudet à Peymeinade.
- 2^{ème} vide-greniers, le Dimanche 22 Août au Parc Daudet à Peymeinade.
- La Grande Paëlla de l'été avec soirée dansante, le Samedi 10 Juillet au Parc Daudet.

Le prochain TÉLÉTHON se déroulera les 3et 4 Décembre ; nous comptons sur la présence d'un maximum de bénévoles et d'associations de nos trois villages pour que cela soit encore une réussite.

Pour tous renseignements :

- Danielle Molinéri : 06 89 65 02 49 courriel : dany.robert@sfr.fr
- Marylou Trouche : 06 22 36 19 10

POURQUOI BOIRE L'EAU DU ROBINET ?

"L'eau du robinet", après avoir été longtemps critiquée, fait l'objet aujourd'hui d'une attention particulière dans l'esprit des Français : sa qualité est enfin reconnue. Elle est jugée "sûre" par 83 % des Français, plus 2 points par rapport à 2008. (Sondage Sofres)

Selon le même sondage, les Français seraient de plus en plus nombreux à boire de "l'eau du robinet" plutôt que de l'eau en bouteille, une tendance qui s'accroît depuis 2008.

D'après l'étude, plus de trois Français sur quatre se disent "satisfaits" de sa qualité, tandis que 22 % se déclarent "insatisfaits".

Pourquoi préférer "l'eau du robinet" ?

Elle est plus économique :

- "l'eau du robinet" est plus pratique que l'eau en bouteille (lourde à transporter)

- un litre d'"eau du robinet" revient à environ 0,0042 € TTC le litre à la Régie des Eaux du Canal Belletrud, c'est-à-dire 50 à 150 fois moins qu'un litre d'eau en bouteille. (Chez Veolia, à Saint-Mandrier dans le Var, le prix, TTC, du litre d'eau est d'environ 0,025 € !) Par ailleurs, l'emballage représente 80 % du prix de la bouteille, et l'eau, 20 % ...

C'est la boisson écolo par excellence :

- pas besoin de pétrole pour la fabrication et le transport des bouteilles.
- absence de déchets.
- "l'eau du robinet" est bonne pour l'environnement.

Rappelons que les contrôles de l'eau sont réalisés continuellement, et de façon sévère, sur l'ensemble du système de distribution : points de captage, station de traitement, réservoirs et réseau. Ils s'accompagnent de prélèvements d'échantillons qui sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère chargé de la Santé.

Source : consoGlobe

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "TERRES DE SIAGNE" EN DANGER ?

Il a fallu de la pugnacité à certains de nos élus, une volonté de la majorité des électeurs lors des dernières élections municipales pour qu'enfin, après des années de lutte, "l'acte de naissance" de la Communauté de Communes "Terres de Siagne" soit signé le 24 décembre 2008. Moment euphorique, cela se comprend, qui a fait passer un peu au deuxième plan la limitation à 5 ans de sa durée de vie. Nous avons pointé du doigt cette restriction dans notre bulletin N° 9 de janvier 2009, nous avons été les seuls dans la commune à avoir produit des écrits dans ce sens là.

Rapidement, les élus se sont aperçus que cette restriction rendait impossible le bon fonctionnement de l'intercommunalité : sans durée illimitée, aucun emprunt possible !

C'est donc logiquement, qu'à l'unanimité, ils ont demandé une modification des statuts pour pallier cet inconvénient.

Le Sous-Préfet de Grasse, Monsieur Claude Serra, a eu sur ce sujet une attitude très surprenante : d'abord tout-à-fait opposé à la Communauté de Communes, puis chantra de celle-ci après les élections municipales de 2008, au point de signer lui-même la modification des statuts (passage en durée illimitée) le 6 avril 2010. Or voilà que par arrêté préfectoral en date du 10 mai 2010, le Préfet des Alpes Maritimes, Monsieur Francis Lamy, retirait l'arrêté du 6 avril 2010, pour le motif que Monsieur le Sous-Préfet n'était pas habilité à signer un arrêté modifiant les statuts de Communauté de Communes.

Monsieur Maxime Coulet, Président de l'intercommunalité, accompagné des Vice-Présidents, lors d'une entrevue avec le Préfet, n'a pu obtenir la signature d'un nouvel arrêté portant à nouveau une durée de vie illimitée à Terres de Siagne.

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 15 juin 2010 à Saint-Vallier, les Conseillers, sur proposition du Président, ont décidé, à l'unanimité, de charger celui-ci d'ester en justice au tribunal administratif afin d'annuler l'arrêté du 10 mai et d'obtenir un passage en durée illimitée, en l'absence de réponse positive de Monsieur le Préfet avant le 30 juin. Signalons au passage l'attitude illogique des autorités qui ont mis en demeure en décembre 2007, puis en avril 2009, sous peine d'amende, la commune de Saint-Vallier de rénover leur système de traitement des eaux usées, compétence maintenant de la Communauté de Communes, et qui, en retirant l'arrêté du 6 avril 2010, supprime la possibilité d'emprunter pour cette réalisation.

On peut se poser la question : pourquoi cette attitude de la part du Préfet d'avoir voulu, dès le départ, limiter à 5 ans la durée de vie de notre Communauté de Communes ?

Une partie de la réponse peut se trouver dans l'article sur "Le projet de réforme des collectivités territoriales" de notre bulletin N° 11 de janvier 2010. Il lui sera plus facile, si nous ne sommes plus en Communauté, de nous faire intégrer la Collectivité Territoriale de son choix et par là même nous perdrons notre identité de "petit village" à laquelle nombre d'entre nous sommes attachés.

Autre question : notre premier magistrat, qui louait "l'intelligence de notre préfet, Francis Lamy" dans son mot du Maire en date du 18 janvier 2009 et diffusé sur le site municipal, a-t-il toujours la même opinion ?

SITE "SPÉRACÈDES DEMAIN"

Les bulletins "Spéracèdes Demain" paraissent 2 fois par an. Entre temps nous vous tenons informés des événements, qui se déroulent au village, par l'intermédiaire de notre site :

<http://speracedes.demain.free.fr>

N'hésitez pas à le consulter. Au bas de chaque article figurent 2 bulles : l'une, sur laquelle se trouve une croix, vous permet, en cliquant dessus, de commenter l'article concerné, l'autre vous permet de lire les commentaires que nous avons reçus.

CONTACTS

Spéracèdes Demain
3, traverse de Rome
06530 SPÉRACÈDES

Courriel : roger.navetti@free.fr
vivianecusa@wanadoo.fr

tél : 04 93 60 51 80

PROGRAMME DE LA FÊTE DE LA CROIX

Fête patronale Saint Casimir

Vendredi, 23 juillet.

- 14 heures. Pétanque. Doublettes choisies. Consolante gratuite.
20 heures. Concours de belote "contrée" organisé par le Café de l'Union

Samedi, 24 juillet.

- 14 heures. Pétanque. Vauclusienne. Consolante gratuite.
15 heures. Jeux d'enfants dans le pré. (à confirmer)
21 heures. Repas. Entrée, gigots à la ficelle, dessert, 20 € (apéritif et vin compris)
Bal avec l'orchestre Michel FABRE

Dimanche, 25 juillet.

- 9 heures. Messe en provençal, chantée par le groupe AÏGO VIVO.
Dépôt d'un bouquet à la CROIX.
14 heures. Pétanque. Triplettes mixtes choisies. Consolante gratuite.
16 heures 30. Gansade préparée par les anciennes du village et animée par les danses
du groupe folklorique AÏGO VIVO.
18 heures. Apéritif d'honneur.

Lundi, 26 juillet.

- 9 heures. Jeu Provençal. Doublettes choisies.
12 heures. Aïoli. 20 € (apéritif et vin compris)
Animation musicale par le groupe "SHAKER SWING" (jazz manouche)
15 heures 30. Concours de "boules carrées" organisé par le Café de l'Union

Les apéritifs du comité des fêtes sont offerts par **la maison RICARD.**

Les inscriptions aux concours de boules se font au CAFÉ de L'UNION.

Pour les repas, afin de faciliter l'organisation, **réserver 8 jours à l'avance.**

Apporter **assiettes, verre et couverts.**

Réservations pour les repas : Café de L'Union, Boucherie, Epicerie, Boulangerie,

ou JM PFAU, Tél. 06 27 15 34 19